

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 952

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

938 152 394 RCS Nantes.

PHARMACIE CLAVIER.

Forme : Société d'exercice libéral de pharmaciens d'officine à responsabilité limitée.

Capital : 50000 EUR.

Adresse : 9, rue Jean Moulin, 44980 Sainte-Luce-sur-Loire.

Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 1600000,00 euros..

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : La société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine, telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, savoir notamment la propriété, par voie de création ou acquisition, la gestion et l'exploitation d'une officine de pharmacie située en France, et présentement au lieu du siège social, en ce compris toutes activités accessoires autorisées..

Adresse : 9, rue Jean Moulin, 44980 Sainte-Luce-sur-Loire.

Précédent propriétaire : 330 561 143 RCS Nantes. **VICCA** (Sylvia Raymonde).

A dater du : 6 décembre 2024.

Date d'effet : 31 décembre 2024.

Date de commencement d'activité : 31 décembre 2024.

Publication légale : Hebdo de Sèvre et Maine (L') du 9 janvier 2025.

Oppositions : Selarl Fact- avocat 1 impasse Pasteur 44110 Châteaubriant pour la validité et la correspondance..

Commentaires : Suivant acte ssp en date du 31.12.2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NANTES, le 31.12.2024, Dossier 2024 00086897, référence 4404P02 2024 A 04889, Adresse ancien propriétaire : 9 Rue Jean Moulin 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE Adresse nouveau propriétaire : 9 Rue Jean Moulin 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce.